

# INFORMATIONS PRATIQUES POUR UNE RECHERCHE DE LOGEMENT SOCIAL

## ) L'aide à la recherche d'un logement social, c'est quoi ?

Resideo Cil vous aide dans vos démarches et pour orienter vos recherches. Vous bénéficiez d'un service spécifique délivré par nos conseillers logement. Ils analysent votre situation avec leur connaissance du logement social et sont donc en situation de vous conseiller sur votre demande. Ils peuvent également proposer votre candidature pour des logements auxquels ils ont un accès privilégié.

## ) L'aide à la recherche d'un logement social, c'est pour qui ?

**Ce service gratuit est réservé aux salariés d'entreprises qui versent leur contribution 1% Logement à Resideo Cil.** Nous ne pouvons prendre en compte les demandes de salariés d'autres entreprises.

Pour connaître le CIL de votre entreprise, nous vous conseillons de prendre compte avec le service qui gère le 1% Logement au sein de votre société (service des ressources humaines, service 1% Logement, service social, CE...).

## ) Comment faire appel au service d'aide à la recherche d'un logement social ?

Si vous êtes titulaire de la carte Logeo, faites directement appel à nous grâce à votre Espace Logeo dédié.

Sinon vous devez prendre contact avec la personne qui gère le 1% Logement au sein de votre entreprise (service des ressources humaines, service 1% Logement, service social, comité d'entreprise...) afin d'obtenir un dossier de diagnostic logement. L'accord de l'employeur est nécessaire pour tout dossier d'aide à la recherche d'un logement social (sauf accord préalable entre l'employeur et **Resideo Cil** dans le cadre de la Complémentaire Logement Logeo).

Remplissez le diagnostic logement qui vous sera remis, envoyez le nous avec l'ensemble des pièces justificatives demandées, elles sont nécessaires pour l'examen de votre dossier. Nous vous indiquons les meilleurs moyens de faire aboutir votre demande de logement. Si votre demande est recevable, nous l'enregistrons. Nous vous ferons une proposition dès qu'un logement correspondant à votre demande se libère (taille de logement, loyer, villes souhaitées). Cette proposition vous est envoyée par fax à votre entreprise, vous devez alors visiter l'appartement dans les meilleurs délais afin de pouvoir éventuellement réserver ce logement. Il faut ensuite constituer rapidement votre dossier qui sera examiné lors de la commission d'attribution du bailleur. Si le logement visité ne vous convenait pas, vous devrez rappeler votre conseiller logement pour lui indiquer pour quelles raisons. Cela le guidera pour poursuivre les recherches.

Si le logement visité ne vous convient pas, vous devez rappeler votre conseiller logement. Nous vous rappelons que ce sont les organismes HLM qui décident de l'attribution du logement, nos Conseillers logement sont là pour vous aider à bâtir votre dossier afin de garantir toutes vos chances.

## ) Quelques conseils

Pour accélérer votre demande de logement, nous vous conseillons de poser simultanément votre candidature auprès de votre préfecture, de votre mairie actuelle et celle de la commune où vous souhaitez résider et auprès des organismes HLM (liste disponible : [www.union-hlm.org/AnnuaireOrg](http://www.union-hlm.org/AnnuaireOrg)).

En multipliant vos demandes, vous augmentez vos chances.